RÈGLEMENT SPORTIF

TOURNOI des MINI-POUSSES
Échelon DÉPARTEMENTAL

FF TENNIS DE TABLE COMITÉ CHER

IMPORTANT *Référence : charte d'éthique et déontologique FFTT*

La Fédération Française de Tennis de Table se mobilise pour dire STOP à toutes les formes de violences et de dérives dans le SPORT**. TU ES LICENCIE A CETTE FEDERATION.**

L'évolution du sport moderne et du Tennis de Table favorise la création harmonieuse d'un équilibre entre compétition et jeu libre, dans le plaisir et la convivialité, mais l'expose à un certain nombre de risques :

Dopage - Violences physiques, verbales, psychologiques ou sexuelles - Tricherie – Paris sportifs

C'est pourquoi nous devons tous rester vigilants pour promouvoir un environnement respectueux, inclusif, et sécurisé pour tous.

PREAMBULE

En inscrivant des joueurs nominativement, les responsables engagent leur responsabilité sportive et financière et valident l'acceptation du présent règlement.

Article 1 ***Présentation et conditions de participation***

Type de compétition : compétition individuelle

Compétition mixte : Féminin ou Masculin

Catégories : poussin, benjamin 1, benjamin 2

Le coefficient de cette épreuve sera de 0,5.

Conditions de participation

Compétition ouverte aux pongistes licenciés loisirs et compétitions dans le Cher pour la saison 26-27.

Classement : 1/7/2026

Tenue : la tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu.

Conditions de jeu

Les balles de couleur blanche seront fournies par le CDTT18.

Désignation d'un Juge Arbitre par la CDA (Commission Départementale de l'Arbitrage).

Compétition sous la responsabilité d'un membre du CDTT18.

Salle sous la responsabilité du président du club recevant.

Matériel sous la responsabilité du Président du CDTT18.

Article 2 ***Formule de la compétition***

Deux tableaux sont proposés.

Participation : un tableau loisir avec classement intégral. À partir de 6 participants en poussins, une poule complète est organisée dans cette catégorie. Autrement, ils seront intégrés aux benjamins.

Un tableau pour les licenciés compétition.

Le Juge-Arbitre est libre d'organiser la compétition en fonction du nombre d'inscrits.

Engagement financier : 3,00 € par participant par tableau pris sur le compte club

Formule

Les 2 tableaux sont proposés avec les horaires ci-dessous

Tableaux	Pointage	1ère partie
Tableau loisir	9h30	10h
Tableau compétition	13h30	14h

Fin du pointage : 15 minutes avant le début de chaque tableau

Déroulement pour chaque tableau

Sera déterminé par le Juge-Arbitre en fonction du nombre d'inscrits. Classement intégral.

Article 3 Inscriptions

Les inscriptions se feront sur SPID par les clubs, au plus tard le mardi précédant la compétition. Toute inscription ultérieure au mardi 23 h 59 ne sera pas prise en compte.

Article 4 ***Échelon départemental***

Chaque Comité organise l'épreuve départementale à la date fixée par la commission compétente.

Arbitrage des matches de la rencontre

Chaque joueur (participant) inscrit à cette compétition sera tenu d'arbitrer des rencontres.

Article 5 ***Échelon Régional***

Pour cette compétition, il n'y a pas de qualification pour un échelon régional.

Article 6 ***Retards - Absences - Forfaits***

En cas de retard : perte des matches due au retard - possibilité de jouer les matches restants.
En cas d'absence "justifiée" : décision prise par la Commission Sportive Départementale.

Article 7 ***Règlement financier : règles générales***

Pendant toutes ses compétitions (échelon départemental, échelon régional, échelon national), tous les frais (inscriptions, séjours, déplacements, etc.) restent à la charge des participants.

Article 8 ***Résultats***

Les résultats individuels seront saisis dans le système fédéral (SPID).

Article 9 ***Récompenses***

Les récompenses seront remises à la fin des tableaux.

Article 10 ***Droit à l'image***

Au cours de la compétition, des photos et vidéos pourront être prises pour être diffusées sur le site ou les réseaux sociaux du CDTT18. Sauf mail envoyé au CDTT18 de la part de la joueuse, du joueur, ou de son représentant légal avant la compétition, l'informant de son refus, l'inscription équivaudra à une acceptation.

Article 11 ***Vols - pertes - casses d'objets appartenant aux participants***

Le CDTT18 décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol d'objets.

Article 12 ***Dégradation des matériels mis à disposition pour la compétition***

Tout matériel (table, filet, séparations, etc.) rendu inutilisable en totalité ou partiellement par un participant à cette compétition donnera lieu à une facture à rembourser par celui-ci au Comité du Cher.

Article 13 ***Buvette - Restauration***

Sur place : une buvette avec vente de boissons	OUI	X	NON	
Sur place : restauration possible ==> vente de sandwichs	OUI	X	NON	

Article 14 ***Commission Sportive Départementale***

Pour des raisons sportives, administratives, ou financières, la Commission Sportive Départementale se réserve le droit de modifier ce présent règlement.
Pour des raisons avérées de sécurité des pratiquants, elle se réserve aussi le droit d'annuler cette compétition.

Article 15 ***Acceptation et Validation du règlement sportif***

A travers mon inscription, je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement sportif et en accepte la totalité du contenu. A travers ma participation, je valide, sans réserve, le présent règlement.